

Règlement de l'épreuve

Article 1. Organisation

L'épreuve « JOURNEE DE JEUNES » est organisée par le VELO CLUB FEURS BALBIGNY, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2. Participation

Trois épreuves sont proposées :

Epreuve Minimes : ouverte aux coureurs minimes. Les coureurs doivent être titulaires d'une licence à jour.

Engagement par l'intermédiaire du site FFC : www.fcc.fr ou jduret@orange.fr

L'engagement au départ est possible dans la limite des places (200 coureurs), l'organisateur se laisse le choix de majorer l'engagement de 2 euros

Le prix de l'engagement est de 6.5€

Un supplément de 0.5€ est payé sur place en cas de gestion des classements par transpondeur.

Epreuve Cadets : ouverte aux coureurs minimes. Les coureurs doivent être titulaires d'une licence à jour.

Engagement par l'intermédiaire du site FFC : www.fcc.fr ou jduret@orange.fr

L'engagement au départ est possible dans la limite des places (200 coureurs), l'organisateur se laisse le choix de majorer l'engagement de 2 euros

Le prix de l'engagement est de 6.5€

Un supplément de 0.5€ est payé sur place en cas de gestion des classements par transpondeur.

Epreuve 3 + junior + pass'cycliste open : ouverte aux coureurs 3eme catégories, junior et pass'cycliste open. Les coureurs doivent être titulaires d'une licence à jour.

Engagement par l'intermédiaire du site FFC : www.fcc.fr ou jduret@orange.fr

L'engagement au départ est possible dans la limite des places (200 coureurs), l'organisateur se laisse le choix de majorer l'engagement de 2 euros

Le prix de l'engagement est de 8.5€

Un supplément de 0.5€ est payé sur place en cas de gestion des classements par transpondeur.

Correspondant : FOURNIER Cindy – Chemin de Thélois -42110 FEURS

Tel : 06.77.79.54.83

Article 4. Description

Lieu des épreuves : Balbigny. Elles se dérouleront sur un circuit plat de 3 kms empruntant des départementales et des chemins vicinaux.

L'épreuve minimes se déroule sur 12 tours de circuit soit un total de 36kms.

L'épreuve cadets se déroule sur 20 tours de circuit soit un total de 60kms.

L'épreuve 3 + junior + pass'cycliste open se déroule sur 33 tours de circuit soit un total de 99kms

Article 4. Permanence

La permanence des dossards se tient à proximité de la ligne. Les coureurs doivent être munis leur licence au retrait du dossard et signer la feuille d'émargement garantissant de la prise de connaissance du règlement de l'épreuve. L'organisateur remet un dossard et le transpondeur (si présent). Il garde la licence du coureur en échange du dossard. Les dossards sont mis tendus sur le bas du dos coté podium avec un minimum de 4 épingles à nourrice de leur fourniture. Le dossard est restitué en fin d'épreuve à la permanence.

Dossards de l'épreuve minime : 9h30 à 10h15

Dossards de l'épreuve cadet : 12h30 à 13h15

Dossards de l'épreuves 3 + junior + pass'cycliste open : 14h15 à 15h15

Article 5. Info

Les informations « course » seront émises par une sonorisation installée sur le podium et aux abords de la ligne.



La FERMETURE BOIS

Siège : Impasse du Château d'eau de la Boissonnette - 42110 FEURS

Agrément jeunesse et sport : 22-42

N° préfectoral : 0421001595 – Siren : 441388550

✉ : vcfb@orange.fr / jduret@orange.fr ☎ : 04 77 06 96 23 / 06 51 90 78 58



Article 6. Départ

Appel des coureurs 5 minutes avant le départ. Ils doivent se positionner 50 mètres avant la ligne et avancer à l'appel de leur nom.

Départ de l'épreuve minime : 10H30

Départ de l'épreuve cadet : 13H30

Départ de l'épreuve 3 + junior + pass'cycliste open : 15H30

Article 7. Arrivée

L'arrivée est jugée au terme du nombre de tour. Afin d'éviter les interventions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider d'une neutralisation des groupes attardés. L'arrivée peut être donnée prématurément en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires et en consultation avec l'organisateur.

Article 8. Ravitaillement – Changement de roue

Le ravitaillement est fait selon les règles de la FFC, il peut être adapté aux circonstances de course. Il est interdit aux abords de la ligne d'arrivée et dans les endroits jugés dangereux. Le changement de roue est autorisé sur tout le circuit sans tour rendu.

Article 9. Classements

Les classements des courses sont établis dans les règles de la FFC.

Article 10. Prix

L'épreuve minime :

Coupe : 1^{er} et 1^{er} forézien

Gerbe : 1^{er} et 1^{er} forézien

Classement individuel des 20 premiers avec une grille de 91€/10

L'épreuve cadet :

Coupe : 1^{er} et 1^{er} forézien

Gerbe : 1^{er} et 1^{er} forézien

Classement individuel des 20 premiers avec une grille de 122€/10

L'épreuve 3 + junior + pass'cycliste open :

Coupe : 1^{er} et 1^{er} forézien

Gerbe : 1^{er} et 1^{er} forézien

Classement individuel des 20 premiers avec une grille de 306€/16

Les récipiendaires ont obligation d'être présent à la remise des récompenses au risque de disqualification.

Article 11. Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu proche de la ligne d'arrivée.

Les coureurs devant se présenter au contrôle médical seront informés par un panneau d'affichage au podium.

Article 13. Développement durable

L'organisateur Vélo Club Feurs Balbigny est très attaché à la protection de l'environnement.

Merci de sensibiliser vos coureurs sur l'interdiction formelle de jeter des bidons ou emballages.

Article 14. Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

Siège : Impasse du Château d'eau de la Boissonnette - 42110 FEURS

Agrément jeunesse et sport : 22-42

N° préfectoral : 0421001595 – Siren : 441388550

✉ : vcb@orange.fr / jduret@orange.fr ☎ : 04 77 06 96 23 / 06 51 90 78 58